

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Valensole à 13 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	31 + 15	46
Total des voix : 118		

Date de convocation :
13/02/2025

Délibération n°
25_02_CS1_03

Etaient présents :

22 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines) ; Jean-Marie PAUTRAT (Allons) ; Antoine FAURE (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Nina JONKER (Castellane) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Muriel GILLET (La Verdière) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Elisabeth SACIER (Puimoisson) ; Jacques ESPITALIER (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; André LAUGIER BAIN RAVEL (St André les Alpes) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (Saint Laurent du Verdon) ; Lucie GOSSMAN (St Martin de Brômes) ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Nicolas BEC (Valensole) ; Daniel BRANCHAT (Vinon sur Verdon).

2 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon) ; Jacques AVANIAN (Artignosc sur Verdon).

2 représentants du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (18 voix chacun) : Jean-Charles BORGHINI et Georges BOTELLA.

1 représentant des départements (8 voix) : Claude BONDIL (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence).

4 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de lumière) ; Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération).

Etaient représentés :

10 représentants ont donné pouvoir (2 voix chacun) : Arlette ARNOUX (Allemagne en Provence) à Lucie GOSSMAN ; Magali STURMA CHAUVEAU (Rougon) à Christine NEURY ; Michel BLAIN (Les Salles sur Verdon) à Romain COLIN ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; Patrick ROY (Roumoules) à Bernard CLAP ; Claude GUERIN (Peyroules) à Elisabeth SACIER ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Liliane MONTALAND ; Daniele STAES (Régusse) à Arlette RUIZ ; Yves CAMOIN (Comps sur Artuby) à Annick BATTESTI ; France LAJOIE (Montagnac-Montpezat) à Jacques ESPITALIER.

5 représentants ont donné pouvoir (1 voix chacun) : Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Christophe BIANCHI ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Jean-Marie PAUTRAT ; Yana BREZINA (La Roque Esclapon) à Jacques AVANIAN ; Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Martine ZERBONE (ville porte de Draguignan) à Nicolas STAMPFLI.

Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-23-1° et L.332-23-2°

Considérant qu'en prévision notamment du renouvellement du dispositif Ecogardes et de la saison 2025 des services de parkings sur les sites du Point Sublime et du couloir Samson, il est nécessaire de renforcer les services de l'équipe du syndicat mixte pour la période estivale.

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

Le Président propose la création des postes pour besoin occasionnel ou saisonnier suivants au titre de l'année 2025 :

- Catégorie A :
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité au cas où il faudrait répondre en urgence à des appels à projets ou mener des actions imprévues
- Catégorie B :
 - 1 chef de secteur écogardes (secteur centre) saisonnier (6 mois maximum)
 - 1 chef de secteur écogardes (secteur est) saisonnier (6 mois maximum)
 - 1 animateur maison de site - responsable du site Point sublime couloir Samson (8 mois maximum)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues
- Catégorie C :
 - Agents saisonniers pour les sites Point sublime, couloir Samson, maison de site :
 - 4 agents d'accueil et de parking polyvalents dont 1 adjoint au responsable de site (5 mois maximum)
 - 1 agent d'accueil maison de site (renfort estival – 2 mois)
 - Ecogardes saisonniers :
 - 11 agents écogardes GRF, dispositif sécurité sur (2,25 mois)
 - 4 écogardes GRF (sur 3 mois)
 - 2 contrats d'accroissement temporaire d'activité pour actions ponctuelles imprévues

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- adoptent les propositions du Président et décident d'inscrire les crédits correspondants aux budgets auxquels ces postes se rattachent,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile au recrutement de ces agents.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication ou notification du*

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Président :

Bernard CLAP

DEL25_02_CS1_03

